

TAXE D'APPRENTISSAGE

DONNEZ DU SENS À VOTRE ENGAGEMENT

www.we-ker.org  



TAXE D'APPRENTISSAGE :

LE CADRE LÉGAL

NOUVELLES DISPOSITIONS APPLICABLES,

AU 1^{ER} JANVIER 2022 :

A partir de cette date, les employeurs devront verser à l'URSSAF :

- ❖ La **taxe d'apprentissage (TA)**
- ❖ La **contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA)** pour les entreprises ≥ 250 salariés, n'ayant pas un quota minimum d'alternants à l'effectif (5 %).

Le taux et la répartition de la taxe ne changent pas :

- ❖ La **part principale de la TA, 87 %** de la MS, anciennement collectée par les OPCO, sera désormais **recouvrée par l'URSSAF et les caisses de la MSA** ; Cette part sera **déclarée et réglée par l'employeur chaque mois en DSN**, selon les mêmes modalités que les autres cotisations sociales dues ;
- ❖ Le **solde des 13 % de la MS reste annualisé** : son **versement** se fera directement auprès de structures éligibles et choisies par l'employeur, sans intermédiaire, **avant le 31/05**. En retour, l'établissement bénéficiaire remettra à l'employeur le reçu libératoire, attestant du montant et de la date de versement. **Pour calculer les 13 % de la TA due sur l'année, l'employeur doit se baser sur la masse salariale de l'année précédente**. Il en est de même pour la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA). **Le recouvrement du solde de la TA et de la CSA sera annualisé et réalisé l'année qui suit l'exercice au titre duquel ces contributions sont dues.**

Remarque : En cas de contrôle par l'URSSAF, l'employeur pourra prouver qu'il s'est acquitté à la date, de l'impôt à payer sur des formations éligibles.

POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À WE KER ?

We Ker contribue, sur son territoire, à la coordination, l'animation, l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

We Ker accompagne également les entreprises du territoire dans leurs recrutements de jeunes en recherche d'emploi, de l'analyse des besoins à la réalisation de profils de poste, jusqu'au suivi dans l'emploi.

Enfin We Ker, accompagne les employeurs dans une démarche de recrutement plus inclusive des publics à travers différents dispositifs tel que RH Inclusive et a pour objet, sur le territoire du bassin d'emploi de Rennes, d'intervenir dans le domaine de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales.

LE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE À WE KER, VOUS PERMETTRA DE RÉALISER UNE ACTION DE RSE (RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE), EN FAVORISANT L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN D'EMPLOI DE RENNES.



VOTRE CONTRIBUTION SERVIRA NOTAMMENT À :

CONTRIBUER À L'ACCÈS À L'EMPLOI, LA FORMATION OU L'ALTERNANCE DES JEUNES :

- ❖ We Ker accompagne, chaque année, **≈ 10000 jeunes de < 26 ans**
- ❖ Nos conseillers emploi réalisent des accompagnements individuels et collectifs pour les aider dans leur insertion professionnelle,

FAVORISER LA PROMOTION DES MÉTIERS « EN TENSION »

We Ker met à disposition du grand public un lieu « ressources », L'Exploratoire des métiers, pour :

- ❖ **Informier sur les métiers, les emplois et les compétences** recherchés sur le territoire du bassin d'emploi de Rennes
- ❖ **Promouvoir et faire connaître les métiers** (métiers en tension et métiers porteurs) pour les entreprises, professionnels de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle.

VOUS AIDER À METTRE EN ŒUVRE UN RECRUTEMENT PLUS INCLUSIF (diversité, jeunes sans qualification, issus des Quartiers Prioritaires de la Ville et/ou éloignés de l'emploi...)

PARTICIPER À UN RÉSEAU D'ENTREPRISES RESPONSABLES ET ENGAGÉES, SUR LE TERRITOIRE, ET FÉDÉRATEUR AUTOUR DE L'ALTERNANCE.



EN 2022

5 ANTENNES ET
56 POINTS D'ACCUEIL

(Rennes, Rennes Métropole, 3 antennes :
Nord-Est, Vallons de Vilaine et Brocéliande)

ENVIRON 10 000 JEUNES
DE < 26 ANS

accompagnés chaque année

166 000 CONTACTS

dont 50 000 entretiens

5 100 CONTRATS

SIGNÉS (CIE, PEC, CDD, CDI, alternance)

dont 600 contrats en alternance



POUR PLUS D'INFORMATIONS
CONTACTEZ-NOUS!

 taxedapprentissage@we-ker.org

Ne pas jeter sur la voie publique.

 autrement.bzh

www.we-ker.org  

